Répertoire pour l'orientation d'une personne âgée suicidaire

(à partir de 65 ans) *mise à jour : février 2022*

- à destination des professionnels -

Province de Namur

Un pass dans l'impasse
Centre de référence de prévention du suicide
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/777.878 – www.un-pass.be

Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation de la personne âgée en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un tableau récapitulatif de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante. Les informations détaillées sont compilées dans une fiche d'identité. Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse reference.suicide@un-pass.be

Le lexique précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

Avant-propos 2

L'offre de prise en charge pour une personne âgée suicidaire ou suicidante en un clic 4

TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE AGEE SUICIDAIRE OU SUICIDANTE 5

FICHES D'IDENTITÉ DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE ÂGÉE SUICIDAIRE OU SUICIDANTE 6

1. CENTRE SPÉCIFIQUE DÉDIÉ À LA PRÉVENTION DU SUICIDE (CPS) 7
   - 1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1) 7

2. SERVICE DE SANTÉ MENTALE (SSM) 8
   - 2.1. Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1) 8
   - 2.2. Service provincial de santé mentale « Avec nos Ainés » (SSM2) 9
   - 2.3. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM3) 10
   - 2.4. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM4) 11
   - 2.5. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM5) 12
   - 2.6. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM6) 13
   - 2.7. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM7) 14
   - 2.8. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM8) 15
   - 2.9. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM9) 16
   - 2.10. Service de santé mentale de Jambes (SSM10) 17
   - 2.11. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11) 18
   - 2.12. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM12) 19
   - 2.13. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13) 20

3. HÔPITAL GÉNÉRAL (HG) 21
   - 3.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1) 21
   - 3.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2) 22
   - 3.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3) 23
   - 3.4. Clinique Saint-Luc (HG4) 24

4. HÔPITAL PSYCHIATRIQUE (HP) 25
   - 4.1. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP1) 25
   - 4.2. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP2) 27

5. MÉDECIN GÉNÉRALISTE (M) 29
   - 5.1. Médecin généraliste (M1) 29

6. SOINS PSYCHIATRIQUES À DOMICILE (SPAD) 31
   - 6.1. Chalazes (SPAD1) 31

7. ASSOCIATION D'USAGERS (AU) 32
   - 7.1. Psytoyens (AU1) 32

8. ASSOCIATION DES FAMILLES (AF) 33
   - 8.1. Similes (AF1) 33

9. LIGNE D'ECOUTE (LE) 35
   - 9.1. Ligne d'écoute numéro gratuit Seniors (LE1) 35
   - 9.2. Ligne d'écoute CATUPAN (LE2) 36

10. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL POUR LES SITUATIONS DE MALTRAITANCE ENVERS LES AINES (APA) 37
   - 10.1. Respect Seniors – Antenne de Namur (APA1) 37

L'offre de prise en charge pour une personne âgée suicidaire ou suicidante en un clic

Le tableau représente l'offre de prise en charge en province de Namur en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la fiche d'identité correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le lexique.

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante[1]

Mode	Type	🕐	🕐🕐	🕐🕐🕐
Ambulatoire	Psycho-sociale		AF1/LE2	SSM3/SSM4/SSM6/SSM10/SSM11/SSM13/SSM14/HP1/EM1
	Psychologique		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/HG3/HG4/HP1
	Sociale		CPS1/SSM6/LE2	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique			SSM2/SSM3/SSM5/SSM6/SSM7/SSM9/SSM10/SSM12/SSM14/HG1/HG2/HG3/HG4/HP1/HP2/EM1
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			SSM3/EM1/APA1(à partir de 60 ans)
	Psychologique			SSM3/SSM8/SPAD1
	Sociale			SSM3/SSM8/SPAD1
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique			SSM3/EM1
Résidentiel	Psychiatrique			HG1/HG2/HG4/HP1/HP2
	Psychologique			HP1
	Psychiatrie de liaison	HG1/HG3/HG4		
	Urgences générales	HG1/HG2/HG3/HG4		
	Urgences psychiatriques			
	Hospitalisation de jour			HP1/HP2
Téléphonique (écoute active)			AU1/AF1/LE1/LE2/APA1(à partir de 60 ans)	

[1] **Légende**
Délais entre la demande et la prise en charge : 🕐 = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | 🕐🕐 = < 72 h | 🕐🕐🕐 = > 72h et/ou programmée
CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | **SSM** = Service de santé mentale | **HG** = Hôpital général | **HP** = Hôpital psychiatrique | **M** = Médecin généraliste | **SPAD** = Soins psychiatrique à domicile | **AU** = Association d'usagers | **AF** = Association des familles | **LE** = Ligne d'écoute | **APA** = Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés (**APA**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be
Site Internet : www.un-pass.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Administrateur Délégué
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@un-pass.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@un-pass.be

Nom : Grégory SCHOUMAKER
Fonction : Coordinateur Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.153
N° de GSM : 0474/88.41.07
E-mail : Gregory.Schoumaker@un-pass.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : prevention.suicide@un-pass.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public
	Sociale	Limité		

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Service provincial de santé mentale de Andenne (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue de l'Hôpital, 23 – 5300 ANDENNE
N° de téléphone : 081/77.68.38
N° de fax : 085/84.91.50
E-mail : ssm.andenne@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : FERRIERE Terry
Fonction : Directeur administratif
E-mail : terry.ferriere@province.namur.be

Nom : Dr LICOUR Laurence
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique Sociale Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

2.2. Service provincial de santé mentale « Avec nos Ainés » (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Rue Martine Bourtonbourt, 2 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/77.67.33
N° de fax : 081/77.69.39
E-mail : avec.nos.aines@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : CASSEAU Catherine
Fonction : Directrice administrative
E-mail : catherine.casseau@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une **initiative spécifique pour les personnes âgées**.

Zone d'action

Province de Namur

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-social	Limité : 2 à 3 ans	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	**A partir de 65 ans**
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-social			
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.3. Service provincial de santé mentale de Beauraing (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Rue de l'Aubépine, 61 – 5570 BEAURAING
N° de téléphone : 081/77.68.27
N° de fax : 082/71.13.91
E-mail : ssm.beauraing@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Décentralisation du SSM de Beauraing au poste médical de garde de Bièvre

Adresse : Rue de la Gare, 3 – 5555 BIEVRE
Consultations sociales le lundi matin et consultations psychologiques le mercredi matin

Directeur / Responsable

Nom : NIGOT Colette, Direction de la Santé Publique de la Province de Namur
Fonction : Responsable Département Santé Mentale
N° de téléphone : 081/77.67.08
E-mail : colette.nigot@province.namur.be

Personne de contact

Nom : GENGOUX Marie
Fonction : Secrétaire
N° de téléphone : 081/77.67.27
E-mail : marie.gengoux@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique, psychiatrique ou pédopsychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale, logopédique ou de psychomotricité relationnelle : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale Psychologique Sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

2.4. Service provincial de santé mentale de Ciney (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Walter Sœur, 66 – 5590 CINEY
N° de téléphone : 081/77.68.25
E-mail : ssm.ciney@province.namur.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : LEGROS Murielle
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 081/77.68.25
E-mail : murielle.legros@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultations psychiatriques et psychologiques : 10,50€
- Consultations logopédiques et prises en charge psychomotrices : 4€
- Possibilité de gratuité négociable avec chaque usager (accès aux soins)

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique Sociale Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

2.5. Service provincial de santé mentale « Clinique de l'Exil » (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Rue Docteur Haibe, 4 – 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/77.68.19
N° de fax : 081/87.71.23
E-mail : clinique.exil@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be/clinique_de_l_exil

Directeur / Responsable

Nom : CASSEAU Catherine
Fonction : Responsable administrative - Service de santé mentale de NAMUR-Astrid
N° de téléphone : 081/77.67.13
E-mail : catherine.casseau@province.namur.be

Personne de contact

Nom : JACQUES Paul
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 081/77.68.19
E-mail : paul.jacques@province.namur.be

Missions

- Accompagnement psychologique et/ou psychiatrique de réfugiés, demandeurs d'asile, primo-arrivants, et victimes de torture
- Consultations avec interprètes du SETIS, qui tiennent compte de la culture, et du contexte social et socio-juridique. Problématique de trauma, deuil, ethnopsychiatriques
- Collaborations en réseau avec l'associatif, centres d'accueil, CPAS, écoles, …
- Groupe d'Intervision « Mosaïques »

Jours et heures d'ouverture

Tous les jours de 9 h à 17h

Tarifs /honoraires

- 10,50€ pour une consultation psychologique + 9€ pour un interprète
- 3€ pour une consultation sociale + 9€ pour un interprète
- Tarif INAMI pour une consultation psychiatrique
- Gratuité possible

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale		Intervention dans les 72h	
	Psychiatrique		Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	

Commentaire

Langues : russe, arménien, anglais, néerlandais avec possibilité d'un interprète pour albanais, turc, arabe, serbo-croate, swahili, lingala

2.6. Service provincial de santé mentale de Couvin (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Ruelle Cracsot, 12 - 5660 COUVIN
N° de téléphone : 081/77.68.24
N° de fax : 060/34.65.90
E-mail : ssm.couvin@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be/sante_mentale

Directeur / Responsable

Nom : PIRET Aurore
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 081/77.68.24
E-mail : aurore.piret@province.namur.be

Personne de contact

Nom : LEMPEREUR Aurore

Missions

Consultations psychologiques, logopédiques, psychomotrices, sociales et médicales (psychiatre adulte).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique ou psychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale ou logo-psychomotrice : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

2.7. Service provincial de santé mentale de Dinant (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Rue Daoust, 72 – 5500 DINANT
N° de téléphone : 081/77.68.37
N° de fax : 082/21.48.29
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : LOTTIN Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : sophie.lottin@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour la prise en charge d'auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS) qui est une aide sous contrainte.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- 10,50€ chez le psychologue et pédopsychiatre
- 4€ chez l'assistante sociale, la logopède et la psychomotricienne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			

2.8. Service provincial de santé mentale de Florennes (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Rue général Cambrai, 18 - 5620 FLORENNES
N° de téléphone : 081/77.68.31
E-mail : ssm.florennes@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : PARAGE Martine
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 081/77.68.24
E-mail : martine.parage@province.namur.be

Personne de contact

Nom : MARCHOT Delphine
Fonction : Assistante sociale
N° de téléphone : 081/77.68.31

Missions

Consultations psychologiques, logopédiques, psychomotrices, sociales et médicales (psychiatre adulte)

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique ou psychiatrique : 10,50€
- Consultation sociale ou logo-psychomotrice : 4€

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

2.9. Service provincial de santé mentale de Gembloux (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Chaussée de Tirlemont, 14/A – 5030 GEMBLOUX
N° de téléphone : 081/77.67.93
N° de fax : 081/62.66.29
E-mail : ssm.gembloux@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DAMBLY Chantal
Fonction : Directrice administrative
E-mail : chantal.dambly@province.namur.be

Nom : Dr LUX Pierre
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 4 € pour une consultation sociale ou logopédique
- 10,50 € pour une consultation psychiatrique ou psychologique

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.10. Service de santé mentale de Jambes (SSM10)

Coordonnées

Adresse : Rue de Dave, 124 – 5100 JAMBES
N° de téléphone : 081/30.59.29
N° de fax : 081/30.55.20
E-mail : info@selina-ssm.be

Directeur / Responsable

Nom : DETHY Christine
Fonction : Directrice administrative
E-mail : christine.dethy@selina-ssm.be

Pour les personnes sourdes

Nom : DETHY Christine
Fonction : Assistante sociale
N° de téléphone : 0498/260.862

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- SSM disposant d'une Initiative Spécifique pour la prise en charge psychologique des personnes sourdes (ou malentendantes) en langue des signes.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

- 11€ maximum pour une consultation avec possibilité de réduction
- Tarif I.N.A.M.I. pour une consultation psychiatrique

Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Logopède
- Psychologue
- Psychomotricienne

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.11. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM11)

Coordonnées

Adresse : Rue Château des Balances, 3/B – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/77.67.12
N° de fax : 081/77.69.45
E-mail : ssm.namur.balances@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DELGRANGE Anne
Fonction : Directrice administrative

Nom : STOCKEBRAND Béatrice
Fonction : Responsable thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.12. Service provincial de santé mentale de Namur (SSM12)

Coordonnées

Adresse : Avenue Reine Astrid, 20/A – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/77.67.13
N° de fax : 081/77.69.78
E-mail : ssm.namur.astrid@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : CASSEAU Catherine
Fonction : Directrice administrative
E-mail : catherine.casseau@province.namur.be

Nom : LUX Pierre
Fonction : Directeur thérapeutique

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

8,50€ avec possibilité de gratuité

Types d'intervenant

- Agent de liaison
- Assistant social
- Psychologue
- Secrétaire

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale Psychologique Sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 12 à plus de 65 ans

2.13. Service provincial de santé mentale de Tamines (SSM13)

Coordonnées

Adresse : Rue Duculot, 11 - 5060 TAMINES
N° de téléphone : 081/77.68.40
N° de fax : 071/26.99.19
E-mail : ssm.tamines@province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : DAMBLY Chantal
Fonction : Directrice administrative
E-mail : chantal.dambly@province.namur.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le mardi jusque 19h

Tarifs /honoraires

- 3€ pour une consultation sociale, logopédique ou psychomotrice
- 8,50€ pour une consultation psychiatrique ou psychologique
- La gratuité est possible

Types d'intervenant

- Accueillant
- Agent de liaison
- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre Hospitalier Régional de Namur (HG1)

Coordonnées

Adresse : Avenue Albert Ier, 185 - 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/72.61.11
N° de fax : 081/72.61.36
Site Internet : www.chrn.be

Directeur / Responsable

Nom : WERY Bruno
Fonction : Directeur général
E-mail : bruno.wery@chr-namur.be

Nom : Dr VANDERMOTEN Guy
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.66.02
E-mail : guy.vandermoten@chr-namur.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Type d'intervenant

Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales		Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

3.2. Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre (HG2)

Coordonnées

Adresse : Rue Chère Voie, 75 – 5060 AUVELAIS
N° de téléphone : 071/26.52.11
N° de fax : 071/26.55.73
Site Internet : www.chrvs.be

Directeur / Responsable

Nom : BRUART Charles
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 071/26.53.73
E-mail : charles.bruart@chrsm.be

Nom : Dr JANSSENS Paul
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 071/26.53.80
E-mail : paul.janssens@chrsm.be

Personne de contact pour la direction

Nom : BORTOLIN Jérémy
Fonction : Secrétariat de Direction médicale
N° de téléphone : 071/26.51.85
E-mail : jeremy.bortolin@chrsm.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Infirmier
- Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

3.3. CHU UCL Namur – Site Sainte Elisabeth (HG3)

Coordonnées

Adresse : Place Louise Godin, 15 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/72.04.11
N° de fax : 081/72.04.48
E-mail : info@cmsenamur.be
Site Internet : www.cmsenamur.be

Directeur / Responsable

Nom : LIBERT Benoît
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 081/72.04.16 (secrétariat)
E-mail : secretariat.direction@cmsenamur.be

Nom : Dr SIMONS Robert
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.04.18
N° de fax : 081/72.04.20
N° de GSM : 0471/84.08.06
E-mail : robert.simons@cmsenamur.be

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public
	Urgences générales			

Commentaires

Si une hospitalisation de la personne est nécessaire pour des problèmes psychiatriques, des lits en service de pédiatrie sont disponibles.

Au service des urgences, certains critères sont définis pour cibler les cas psychiatriques :

- Antécédents ?
- Proche présent ?
- Procédure, aide déjà mise en place ?

Au service des urgences, une infirmière, qui a suivi une formation, réalise la prise en charge du patient psychiatrique et fait une anamnèse.

3.4. Clinique Saint-Luc (HG4)

Coordonnées

Adresse : Rue Saint-Luc, 8 – 5004 BOUGE
N° de téléphone : 081/20.93.41
N° de fax : 081/20.91.98
E-mail : info@slbo.be
Site Internet : www.slbo.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr DEFLANDRE Eric
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/20.95.63
N° de GSM : 0477/76 42 41
E-mail : eric.deflandre@slbo.be

Personne de contact

Nom : Dr GODENIR Fabrice
Fonction : Psychiatre – Chef du service de psychiatrie
N° de téléphone : 081/20.90.22
E-mail : fabrice.godenir@slbo.be

Missions

Service de psychiatrie pour adultes et prise en charge urgente

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Hôpital Neuro-Psychiatrique Saint-Martin (HP1)

Coordonnées

Adresse : Rue Saint-Hubert, 84 – 5100 DAVE
N° de téléphone : 081/32.12.00
N° de fax : 081/30.64.79
E-mail : cp.st.martin@fracarita.org
Site Internet : www.cp-st-martin.be

Directeur / Responsable

Nom : FOLENS Benoit
Fonction : Directeur Général
N° de téléphone : 081/32.12.01
E-mail : benoit.folens@fracarita.org

Personne de contact

Nom : Dr MERTENS de WILMARS Serge
Fonction : Médecin Chef
N° de téléphone : 081/32.12.00
E-mail : serge.mertens@fracarita.org

Missions

8 unités de soins :

- Néviau A : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Néviau B : déficience intellectuelle et problématique de santé mentale
- Revivo A : psychiatrie générale et assuétudes
- Revivo B : troubles neurocomportementaux et neurocognitifs acquis
- **Revivo SP : psychogériatrie et gérontopsychiatrie**
- L'OASIS : psychiatrie générale dans le cadre de la loi relative à la protection de la Personne des malades mentaux
- Saint-Roch : psychoses et schizophrénie
- Sanitas : psychiatrie médico-légale (projet PHILEAS)

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Chercheur
- Coordinateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Psychologique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

Commentaires

- Un psychiatre est disponible dans le service de mise en observation.
- Un patient est mis en observation en cas de crise psychosociale ou de pathologie mentale. Si cela n'est plus le cas, la mise en observation s'arrête dans les 10 jours.
- Il y a des patients qui acceptent de rester en observation.
- Il y a un service à plus long terme qui est donné avec l'accord du patient.

Dans les 10 jours de mise en observation :

- Une rencontre est organisée avec la famille du patient.
- Une sortie est préparée (des contacts peuvent être pris avec l'équipe mobile Pléiade ou un Service de Santé Mentale).
- L'équipe de Pléiade peut rencontrer le patient encore hospitalisé.
- Un contact avec une structure est toujours établi pour que le patient quitte l'hôpital.

4.2. Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon (HP2)

Coordonnées

Adresse : Rue de Bricgniot, 205 – 5002 SAINT-SERVAIS
N° de téléphone : 081/72.11.11
N° de téléphone du service de CeRPPA A : 081/72.12.35
N° de téléphone du service de CeRPPA B : 081/72.12.45
N° de fax : 081/72.11.20
E-mail : beauvallon@beauvallon.be
Site Internet : www.beauvallon.be

Directeur / Responsable

Nom : RASSART François
Fonction : Directeur général
N° de téléphone : 081/72.11.58

Nom : Dr DE LONGUEVILLE Xavier
Fonction : Directeur médical
N° de téléphone : 081/72.14.00

Missions (selon www.beauvallon.be)

« L'hôpital accueille des personnes souffrant de maladies mentales, psychiatriques et/ou présentant des troubles psychologiques majeurs, en particulier les dépressions, les névroses, les psychoses, les assuétudes,...

Les séjours sont de plus en plus courts, certains brefs, pour surmonter une crise de détresse ou mettre au point un diagnostic et un traitement.

L'Hôpital Psychiatrique du Beau Vallon se compose de différents services ou groupes de services dont les services courts séjours « Lits A » et les services longs séjours « Lits T ».

- En courts séjours

La Clinique du Parc et la Clinique Régina Pacis accueillent des patientes adultes présentant toute pathologie psychiatrique nécessitant une hospitalisation. Chaque demande d'hospitalisation doit émaner d'un médecin qui contacte le psychiatre de la patiente concernée (ou le psychiatre de garde si la patiente est inconnue au Beau Vallon) afin de concrétiser son admission. En fonction de la situation clinique, un rendez-vous de préadmission peut éventuellement être nécessaire.

- Dans les services longs séjours

En raison de la dynamique particulière des longs séjours et des faibles disponibilités en termes de lits, aucune admission en long séjour n'est possible depuis l'extérieur.

- Nouvel Hôpital de Jour

Les admissions au NHJ se font par l'intermédiaire d'un entretien de préadmission (obligatoire) avec le médecin du service, la coordinatrice et une infirmière. Si cet entretien montre l'intérêt d'une prise en charge telle que celle organisée au NHJ, les patientes participent alors à une semaine d'essai où il leur est demandé d'assister à une séance des différents ateliers possibles pour pouvoir faire un choix éclairé. Cette semaine d'essai peut s'étaler sur deux semaines en fonction des disponibilités de la patiente. Après cette semaine, les patientes ont un nouvel entretien avec le médecin au cours duquel le nombre de jours de fréquentation et le choix des activités sont discutés. Cet entretien débouche sur l'admission de la patiente dans le service. »

- Le CeRPPA (Centre de Référence en Psychiatrie de la Personne âgée) - Sp (Spécialisé) Psychogériatrique

Ce service de 60 lits accueille des personnes, femmes et hommes, de 60 ans et plus ayant des symptômes justifiant une prise en charge psychiatrique. Ces symptômes peuvent être causés par une maladie psychiatrique, un trouble de la personnalité, une démence.
Les services Sp sont destinés à des patients atteints d'affections psychogériatriques, ces services hospitalisent des patients âgés qui requièrent un diagnostic et/ou un traitement de nature psychiatrique et somatique ainsi qu'une prise en charge multidisciplinaire afin d'assurer le rétablissement ou le maintien au plus haut niveau possible du potentiel physique, psychique et social du patient. Les patients visés nécessitent un traitement médical spécialisé, des soins infirmiers, une réadaptation fonctionnelle et une réactivation en milieu hospitalier et requièrent une prise en charge active et prolongée, mais de durée limitée.

Types d'intervenant

- Aide-soignant
- Assistant en logistique
- Assistant social
- Educateur
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Kinésithérapeute
- Logopède
- Médecin assistant
- Médecin généraliste
- Médecin neurologue
- Neuropsychologue
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public **+ service spécifique pour les personnes âgées**
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité		
	Hôpital de jour	Limité		

Commentaires

- La personne se présente à l'hôpital d'elle-même ou, via les urgences, son médecin, son psychiatre, un service de soins à domicile.
- Elle doit se présenter avec un avis médical. Si ce n'est pas le cas, le personnel fait une consultation de préadmission (par un médecin ou psychiatre). Le but est de savoir si l'hospitalisation est vraiment nécessaire mais également de poser un diagnostic.
- Les procédures de mise en observation sont rares et réservées pour des « cas grave ». Pour cela, le médecin de la personne doit remplir un certificat médical de maladie mentale. Le juge de paix vient attester dans les 10 jours sur base d'un avis médical.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M1)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'usager. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

Coordonnées du poste de garde médicale de Namur

Adresse : Chaussée de liège 654C – 5100 JAMBES
N° de téléphone: 1733
Jours et heures d'ouverture

- En semaine de 18h à 8h du matin
- Le week-end : du vendredi 18h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 18h au lendemain 8h

Coordonnées du poste de garde médicale de Bambois

Adresse : Rue du Stierlinsart, 39 - 5070 BAMBOIS
N° de téléphone : 071/49.40.21
E-mail : info@cegeno.be
Jours et heures d'ouverture

- En semaine à partir de 18h jusque 8h du matin le lendemain
- Le week-end et les jours fériés 24h/24

Coordonnées du poste de garde médicale de Dinant

Adresse : Rue Saint-Jacques, 501 (près des urgences de l'hôpital) – 5500 DINANT
N° de téléphone : 1733
Jours et heures d'ouverture

- Du vendredi 20h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 20h au lendemain 8h

Coordonnées du poste de garde médicale « Meuse-Samson »

Adresse : Rue de l'Hôpital, 23 - 5300 ANDENNE
N° de téléphone : 085/25.25.64
Jours et heures d'ouverture
Le week-end et jours fériés de 8h à 20h

Coordonnées du poste de garde médicale de Rhisnes

Adresse : Rue de la place, 6 - 5080 RHISNES
N° de téléphone : 081/84.84.33
Jours et heures d'ouverture :
Le week-end, du vendredi à 19h au lundi à 8h, et les jours fériés, de la veille à 19h au lendemain à 8h
Zone d'action : Il est accessible uniquement aux personnes habitant les communes de Gembloux, La Bruyère, Eghezée et Fernelmont, Wasseiges.

Coordonnées du poste de garde médicale de Bièvre

Adresse : Rue de la Gare, 3 – 5555 BIEVRE
N° de téléphone : 1733
Jours et heures d'ouverture :
Du vendredi de 19H au lundi 8h

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.
Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire **Mobile et/ou à domicile**	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public

6. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

6.1. Chalazes (SPAD1)

Coordonnées

Adresse : Rue de Meuse, 30 – 5540 WAULSORT
N° de téléphone : 0495/22.55.40
E-mail : chalazes@gmail.com
Site Internet : www.chalazes.be

Personne de contact

Nom : THOMEE Elodie
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Soutien des services d'aide à domicile réguliers (formation, coaching, supervision) en terme de santé mentale
- Accompagnement de bénéficiaires séjournant à domicile

Zone d'action

Arrondissement de Dinant- Philippeville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

- Gratuit
- Un **coût de 4 euros** pour les interventions à domicile

Types d'intervenant

- Psychosociaux

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Accompagnement psychosocial	En fonction de la demande	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

Commentaire

Conditions de prise en charge
- La personne doit présenter des indications psychiatriques
- Accord de la personne

7. Association d'usagers (AU)

7.1. Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Chaussée des prés, 42-44 – 4000 LIEGE
E-mail : info@psytoyens.be
Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : BLAVIER Pascal
Fonction : Coordinateur administratif
N° de GSM : 0491/89.17.84

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

8. Association des familles (AF)

8.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi… » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion … et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,…).Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.

- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

9. Ligne d'écoute (LE)

9.1. Ligne d'écoute numéro gratuit Seniors (LE1)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Rivelaine, 21 - 6061 CHARLEROI
Téléphone : 0800/16.210
N° de fax : 0800/16.220
E-mail : senior@aviq.be
Site Internet : www.aviq.be/sante.html

Directeur / Responsable

Nom : PETIT Anne-Gaëlle
Fonction : Directrice
N° de téléphone : 071/33.77.60
N° de GSM : 0475/573.496
E-mail : Anne-gaelle.petit@aviq.be

Missions

- Informer, guider, orienter les personnes âgées vers des services, aides, soutiens, activités et offres disponibles en Wallonie car cette région dispose d'une multitude de services pour les seniors. Il s'agit, par exemple, des maisons de repos, résidences-services, centres d'accueil de jour, unités spécifiques pour personnes désorientées, transports médico-sanitaires non urgents, services d'aide aux familles ou encore service spécifique consacré à la lutte contre la maltraitance des seniors.
- Ecouter et orienter vers les offres de services spécifiques.

Cet outil spécifique est dédié aux seniors, mais également à leur entourage, leur famille, et aux professionnels

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (répondeur en dehors des heures)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	72 heures	Tout public

9.2. Ligne d'écoute CATUPAN (LE2)

Coordonnées

Adresse : Rue Martine Bourtonbourt, 2 – 5000 NAMUR
N° de téléphone : 0800/23.147
E-mail : catupan@province.namur.be
Site Internet : www.province.namur.be

Directeur / Responsable

Nom : CHAUVIER Florence
Fonction : Chef de division
N° de téléphone : 081/77.50.91
E-mail : florence.chauvier@province.namur.be

Personnes de contact

Nom : DEHARENG Hélène et BOUKO Lise
Fonction : Assistantes sociales
N° de téléphone : 0800/23.147
E-mail : catupan@province.namur.be

Missions

CATUPAN, questions d'ainés. Le Centre d'Appels Téléphoniques Unique pour les Personnes Agées en province de Namur, est un numéro gratuit – 0800 23 147 - pour les aînés et leur entourage. Une équipe psycho-sociale propose une écoute personnalisée et répond à toute demande qu'elle soit d'ordre social, administratif, financier, juridique ou concernant les loisirs. En fonction des demandes, l'équipe répond et/ou oriente vers le(s) services le(s) plus adéquat(s) en veillant à ce qu'ils soi(en)t les plus accessible(s) financièrement et géographiquement. La spécificité du service est d'assurer un suivi de la demande. Le service a donc été mis en place afin de rassembler l'ensemble des informations concernant les seniors et de fournir aux appelants une réponse pertinente et cohérente.

Zone d'action

Province de Namur

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 à 16 h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Personne âgée
	Sociale			
Téléphonique (écoute active)				

10. Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés (APA)

10.1. Respect Seniors – Antenne de Namur (APA1)

Coordonnées

Adresse : Square Arthur Masson, 1 boîte 2 - 5000 NAMUR
N° de téléphone : 081/22.63.32 – 0800/30.330 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)
E-mail : contact@respectseniors.be
Site Internet : www.respectseniors.be

Directeur / Responsable

Nom : LANGHENDRIES Dominique
Fonction : Directeur
N° de téléphone : 081/22.63.32
E-mail : dominique.langhendries@respectseniors.be

Personne de contact

Nom : Les intervenants psychosociaux de Respect Seniors
Fonction : Psychologues et assistants sociaux
N° de téléphone : 081/22.63.32
E-mail : namur@respectseniors.be

Missions

Les missions de Respect Seniors sont, selon l'article 382 du Code wallon de la santé et de l'action sociale :

- « une assistance au bénéfice des aînés en matière de maltraitance, notamment par la mise sur pied, la gestion et le suivi d'un numéro d'appel téléphonique gratuit ;
- l'organisation d'actions, d'information et de sensibilisation de la maltraitance à destination du public, notamment via la création d'un site Internet ;
- l'organisation de formations au bénéfice de professions susceptibles d'être confrontées à des cas de maltraitance ;
- l'échange d'informations, de statistiques ou de bonnes pratiques avec des associations ou organisations similaires dans les Régions ou Communautés limitrophes ou dans d'autres pays. »

Zone d'action

Région wallonne (antennes : Namur, Luxembourg, Hainaut Oriental, Hainaut Occidental, Liège, Brabant Wallon)

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 60 ans + entourage
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72h	A partir de 60 ans+ entourage

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge
Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire
Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante
Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge
Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi de la personne âgée, une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

Personne de contact
Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'une personne âgée suicidaire ou suicidante.

Modalité de prise en charge
Eléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge
Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçue la personne :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public
Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service A ou T1 ou K1 :
  Service A, destiné aux adultes, et étant un service de soins actifs (observation et traitement, prise en charge des urgences de la région desservie, liaison fonctionnelles avec l'extra-hospitalier).
  Service T1 : destiné aux malades adultes, dont la mission est d'orienter ses activités vers la réadaptation sociale des patients.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.